



L'ACTUALITÉ

LE GOUVERNEMENT DÉVOILE SON PLAN POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

De grandes ambitions mais des moyens, à ce stade, très en-deçà des besoins et avec malheureusement de "fausses bonnes idées".

“ Vouloir éradiquer en 10 ans les 1,5 million de passoires énergétiques occupées par des ménages aux faibles revenus, c'est un réel défi que la CAPEB souhaite relever et pour lequel elle continuera de se mobiliser ”

Patrick Liébus

9,2 Mds
seront consacrés
à la rénovation
thermique des
logements pendant
le quinquennat.

Vendredi dernier, les Ministres Nicolas Hulot (Transition Ecologique et Solidaire) et Jacques Mézart (Cohésion des Territoires) ont lancé officiellement une concertation sur le plan de rénovation énergétique des bâtiments du Gouvernement. Le Président de la CAPEB était le seul représentant des entreprises à cet événement.

Il a pu, à cette occasion, saluer l'ambition du Gouvernement mais a toutefois posé la question des moyens à déployer. Comment rénover 1,5 million de passoires énergétiques en 10 ans en diminuant les aides aux travaux tel le CITE dont le champ d'application sera réduit en 2018 ?

Le plan du Gouvernement vise à satisfaire 4 objectifs. Le premier est de faire de la rénovation énergétique des bâtiments une priorité nationale mieux identifiée et pilotée en associant l'ensemble des parties prenantes. Ainsi serait créé un comité de pilotage du plan (dit « Copreb ») réunissant les directions et agences de l'État... mais point de représentants des entreprises. Au titre de ce premier objectif, l'État souhaite améliorer le suivi et l'évaluation des actions engagées et créer une marque commune.

Le deuxième axe prioritaire de l'État est de lutter contre la précarité énergétique et de massifier la rénovation des logements en industrialisant les actions les plus efficaces.

Nous ne sommes pas d'accord sur ce dernier point qui ressurgit année après année. Une industrialisation relèguerait les TPE au rang de sous-traitants, cantonnés à des tâches d'exécution standardisées et ne serait en rien un gage de qualité. Or, justement, l'intervention sur le bâti existant, pour être efficace, appelle une expertise et un savoir-faire difficilement standardisables.

Il faut privilégier les parcours personnalisés et non pas fixer des objectifs inatteignables car non finançables.

La CAPEB souhaite, au contraire, que le Gouvernement s'engage sur une sécurisation juridique de la cotraitance afin de permettre aux petites entreprises de déployer les offres globales répondant à cette nécessaire massification des travaux.

Quant à l'idée d'instaurer un bonus-malus, le Président de la CAPEB a eu l'occasion, sur LCI vendredi dernier, d'expliquer qu'il n'aboutirait qu'à sanctionner des propriétaires à faibles moyens et qu'il ne les amènerait en rien à faire des travaux.

Nous pensons que le sujet central est celui de la soutenabilité économique des projets pour les ménages. Ainsi, le coût moyen d'une rénovation BBC est d'environ 50 000 € mais son temps de retour sur investissement est d'une vingtaine d'années quand les ménages gardent en moyenne le même bien pendant 7 ans. La clé pour massifier est donc de procéder par étapes.

(Suite p. 4)



ÉCONOMIE

→ CLIMAT : BÂTIMENTS ET TRANSPORTS SONT LES CHANTIERS PRIORITAIRES

Au moment où le monde se penche à nouveau sur l'état de la planète dans le cadre de la COP 23 à Bonn en Allemagne, l'Ademe actualise ses hypothèses énergie-climat d'ici à 2035 et 2050. Ses conclusions sont sans ambiguïté : l'urgence est d'agir sur la rénovation thermique des bâtiments d'une part et sur l'évolution des modes de transport d'autre part. Pour tenir les objectifs d'un pays décarboné d'ici 30 ans, il est impératif d'accroître le nombre de logements rénovés.

Le rythme de rénovation énergétique de 500 000 logements par an aujourd'hui devrait ainsi passer à 750 000 jusqu'en 2050. Le Gouvernement ne va pas si loin dans ses objectifs puisqu'il prévoit la rénovation de 500 000 logements par an dont 100 000 logements sociaux. Quel que soit le chiffre final, on ne demande pas mieux ! Encore

faut-il pour cela que les moyens mis à la disposition des professionnels ne soient pas rabotés, qu'il s'agisse des encouragements fiscaux comme le CITE, l'ECO PTZ, la TVA à taux réduit, ou des programmes d'accompagnement des professionnels (PACTE, PTNB et FEE Bat).

De plus, l'Ademe recommande de faire évoluer le mix énergétique de façon à intégrer davantage d'énergies renouvelables, notamment dans la production d'électricité en augmentant de manière significative la part de l'éolien et du photovoltaïque.

Du côté des transports, l'Ademe préconise de développer d'autres modes de déplacement que la route et de généraliser les véhicules particuliers électriques ou hybrides, ce qui concerne évidemment au premier chef les véhicules d'entreprises.

→ LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE DEVRAIT ÊTRE MIS EN ŒUVRE EN 2019

La réforme est lancée et entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Pour le Gouvernement, en effet, la phase de test a confirmé la faisabilité du prélèvement à la source. Pour l'U2P et la CAPEB, il n'en n'est rien. Bien au contraire.

Ainsi, alors que le rapport d'évaluation de la réforme pointe du doigt le coût important pour les entreprises, la lourdeur administrative ainsi que les risques de dégradation du climat social notamment dans les TPE, le gouvernement décide, avec très peu d'adaptation, de mettre en œuvre la réforme !

Sans oublier la problématique des logiciels et celle de l'anonymat des contribuables qui donnent leur taux d'imposition pour déduire leur revenu familial ne sont pas résolues. Reste également que, pour les entreprises, la réforme se traduira pas une charge nouvelle évaluée entre 310 et 420 millions d'euros

pour la première année de mise en œuvre, un coût réel donc même si le Ministre de l'Action et des Comptes publics entend négocier avec les éditeurs de logiciels pour ramener ce coût à 60 ou 70 millions.

Seule avancée à noter : le Gouvernement a entendu en partie les doléances du patronat qui contestait, entre autres, l'amende infligée aux entreprises défailtantes dans les déclarations en réduisant ce montant de 500 € à 250 €. Il n'en demeure pas moins que le principe même d'une amende est proprement inadmissible !

Bref la réforme est confirmée mais les problèmes soulevés demeurent...

Les mesures relatives à ce prélèvement à la source sont intégrées dans le projet de loi de finances rectificatif. Nul doute qu'avec l'U2P nous aurons à batailler encore sur ce texte.

→ HLM : LE GOUVERNEMENT ARRONDIT LES ANGLES

Devant la colère du mouvement HLM, soutenu par tous les acteurs de la construction, y compris la CAPEB, le Gouvernement a allégé la ponction qu'il entendait faire en diminuant les APL. L'objectif de l'exécutif reste d'économiser 1,5 milliard l'an prochain mais cette économie ne devrait pas être réalisée uniquement sur ces allocations.

Ainsi, l'État propose désormais de cumuler une baisse, moins forte, des APL, avec une augmentation de la contribution à la caisse de garantie du logement locatif social et enfin avec une augmentation de la TVA sur les logements sociaux qui passerait de 5,5% à 10 %. Un signal peu encourageant pour nos entreprises !



ARTISANAT

→ LA RÉUNION ANNUELLE DES CPRIA S'EST TENUE

Comme chaque année, les CPRIA ont tenu une réunion destinée à dresser un bilan de leurs actions sur l'année écoulée. Pour ce faire, trois ateliers ont été organisés.

Le premier portait sur les activités sociales, culturelles et sportives et a dû constater que le besoin "culturel" n'est toujours pas une priorité pour les employeurs et les salariés de l'artisanat. La question des moyens à mettre en œuvre a été très largement abordée dans cet atelier où il a été souhaité que des solutions soient proposées pour 2018.

Le deuxième atelier a été consacré à la promotion des métiers et à l'emploi des jeunes. Cette question est un axe prioritaire des commissions paritaires qui doivent sensibiliser les jeunes aux métiers de l'artisanat et les aider à s'insérer dans la vie professionnelle. Quatre domaines d'actions ont été identifiés : la valorisation des métiers, l'orientation, les métiers en tension et les conditions de travail pour les jeunes en lien avec les problématiques de leur hébergement et de leur mobilité.

Enfin, le troisième et dernier atelier était dédié au dialogue social et à la prévention des conflits. Il s'agit d'une nouvelle attribution des CPRIA et d'une action prioritaire pour 2017. Une demande a émergé visant à faire connaître les CPRIA aux employeurs et aux salariés dans cette nouvelle mission. Les CPRIA souhaitent travailler sur la prévention des conflits afin d'éviter d'arriver aux situations conflictuelles. À cet égard, il a été jugé utile de diffuser plus largement le guide d'accueil du nouvel embauché et de mener une action sur la qualité de vie au travail.

MÉTIERS

→ LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ONT LE VENT EN POUPE

Les énergies renouvelables représentent 22,1 % de la consommation électrique.

Les objectifs 2018 de déploiement sont presque déjà atteints en ce qui concerne le parc de production d'électricité renouvelable (91 %) et l'éolien (82 %).

Le solaire est en forte progression (+20 % en un an) mais n'atteint que 69 % du niveau attendu d'ici 2018.

Pour autant, le syndicat des énergies renouvelables considère que le rythme de progression est insuffisant pour atteindre les objectifs fixés par les lois Grenelle à l'horizon 2020. Ces objectifs visent à porter à 23 % la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique. Il appelle à de nouvelles simplifications du cadre réglementaire, notamment pour ce qui concerne l'éolien, le méthane et la géothermie.

Le Gouvernement vient néanmoins de donner un nouveau coup de pouce au secteur. Le Ministre de la Transition

écologique et solidaire a, en effet, annoncé une baisse du coût de raccordement des énergies renouvelables avec une prise en charge pouvant aller jusqu'à 40 % du coût. Sont concernées les installations de production de biogaz et les installations de production d'électricité.

De quoi aviver une demande déjà dynamique. La moitié des demandes de raccordement de production aux réseaux de distribution concernent une autoconsommation. D'ailleurs, face à cet engouement, la Commission de Régulation de l'Energie a lancé une concertation pour examiner au plus près les différents aspects de la question et formuler des propositions d'encadrement. Ainsi, 5 ateliers vont réfléchir à l'autoconsommation individuelle, l'autoconsommation collective, aux mécanismes actuels de soutien, au cadre contractuel et aux offres de fourniture. Les conclusions sont attendues d'ici janvier prochain. À suivre donc.

SOCIAL

→ SANTÉ SÉCURITÉ : IRIS-ST PUBLIE TROIS NOUVEAUX MÉMOS

L'IRIS-ST vient d'éditer trois nouveaux mémos Sécurité à destination des entreprises artisanales du BTP.

Le premier, réalisé en collaboration avec l'OPPBTP, la CAPEB et la CNATP, porte sur les engins de chantier. Il aborde les principaux risques liés à l'utilisation des engins de chantier et explique simplement et concrètement les obligations réglementaires du chef d'entreprise pour utiliser un engin de chantier : formation, autorisation de conduite, vérifications, ... Il détaille également les différents CACES de la catégorie engins de chantier et propose les bonnes pratiques applicables lors de l'utilisation des engins.

Le second mémo est consacré aux permis poids lourds. Conçu là encore avec l'OPPBTP et la CNATP, ce mémo aborde les différentes catégories de permis poids lourds existantes, les règles de sécurité telles que les visites médicales, les limitations de vitesses spécifiques aux poids lourds et l'arrimage. Il explique comment éviter le risque de



surcharge en indiquant les différents calculs qui permettent de définir le poids du chargement d'un véhicule et d'une remorque ainsi que le poids maximum autorisé pour un ensemble routier.

Enfin, le troisième mémo est une nouvelle version du mémo « ciments, bétons ». Il a été réalisé avec l'UNA Maçonnerie Carrelage de la CAPEB, le SNBPE et l'OPPBTP. Ce document évoque les principaux risques liés à la manipulation et à l'exposition à du ciment en poudre et/ou du béton et mortier frais. Il présente les bonnes pratiques de prévention à adopter pour se protéger (procédés de travail, port des EPI adaptés, premiers secours...). Il rappelle les points sécurité essentiels à respecter pour une réception de béton sur chantier en toute sécurité (commande, préparation, réception sur chantier, coulage...).

Ces trois documents peuvent être téléchargés directement sur le site de l'IRIS-ST ou sur l'application smartphone Les Mémos.

→ L'ÉQUIPE DE L'UNA MAÇONNERIE CARRELAGE S'EST RÉUNIE

Ce jeudi 30 novembre, le Président de l'UNA Maçonnerie Carrelage, Dominique Métayer, a réuni ses conseillers professionnels pour un suivi des dossiers en cours. Une large partie de l'ordre du jour était consacrée à la préparation des prochaines Journées Professionnelles de la Construction de Brest.

L'équipe de l'UNA a par ailleurs commenté la réunion de tous les conseillers professionnels de toutes les UNA du 8 novembre dernier.

L'après-midi, Président et conseillers ont fait le tour des questions de santé sécurité, se félicitant notamment de la parution de la nouvelle édition du mémo sur les ciments et bétons, et évoquant par ailleurs les tests en cours de produits Leborgne.

C'est par les questions techniques qu'ils ont terminé leur réunion, faisant le point sur les révisions de DTU, sur les règles professionnelles relatives au chanvre, sur les travaux du PACTE, et du groupe de travail interface sans oublier les dossiers carrelage.

RÉSEAU

→ LES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX ÉTAIENT RÉUNIS CE JEUDI À LA CONFÉDÉRATION

Les Secrétaires généraux du Réseau ont été conviés à la Confédération ce jeudi 30 novembre.

Un large tour d'horizon des principaux sujets d'actualité a été fait (notamment l'action de la CAPEB sur le CITE et ses résultats). Les résultats des études conduites par l'agence Anatome en préalable à l'élaboration de la campagne de communication ABCD ont ensuite été précisés ainsi que le contenu du kit d'accompagnement qui devrait être réalisé à l'attention des CAPEB départementales pour leur permettre de relayer la campagne, sous réserve, évidemment, de la décision de l'AG 2018. La région PACA Corse a, à la suite, apporté son témoignage sur la manière dont la réflexion a été initiée et dont elle est désormais conduite à son niveau pour mettre en oeuvre le service de base. La réunion a également permis de présenter la e-boutique qui devrait voir le jour début 2018 ainsi que les principaux projets en cours et à venir à la Confédération concernant les guides et ouvrages, Isabat, le CRM E-Deal, les réseaux sociaux, les partenariats, les outils logiciels, etc.

Le calendrier et les modalités de développement de la plateforme 3.0 ont été précisés avant de terminer la réunion par un débat libre et des échanges entre les participants.





LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

SOCIAL

→ AGIRC-ARRCO : VERS UN RÉGIME UNIFIÉ

Comme ils l'avaient prévu dans leur accord d'octobre 2015, les partenaires sociaux ont entrepris des discussions en vue de créer un régime unifié de retraite complémentaire pour les salariés du secteur privé. Dans cette perspective, les deux régimes actuels – L'Agirc pour les non cadres et l'Arrco pour les cadres – ont vocation à fusionner.

Les partenaires sociaux ont préparé cette échéance depuis plusieurs mois au sein de commissions paritaires. Ils se sont déjà accordés sur la nouvelle valeur de points qui sera celle du régime Arrco qui concerne 80 % des salariés. Ils se sont également mis d'accord pour que les salariés qui ont eu des carrières longues et qui bénéficieront d'un taux plein à partir du 1^{er} janvier 2019 soient néanmoins exonérés du coefficient de solidarité qui s'imposera alors à compter de la génération des salariés nés en 1957.

Les partenaires sociaux doivent encore s'accorder sur l'harmonisation de certains droits,

tel l'âge de la réversion qui est à 55 ans à l'Arrco et à 60 ans à l'Agirc. La volonté des organisations de salariés comme des représentants d'employeurs est de faire en sorte que la réforme ne fasse pas de perdants. Ainsi, les cotisations ne devraient pas beaucoup varier, sauf pour les gros salaires supérieurs à 15 000 € par mois.

Le nouveau régime verra le jour en janvier 2019. Il sera géré par une fédération unique. Les partenaires sociaux ont décidé que les statuts de ce nouveau régime détermineront la composition de son Conseil d'administration qui aura notamment pour mission de fixer les valeurs du point chaque année. Les partenaires sociaux ont par ailleurs conclu un accord sur la prévoyance des cadres en conservant l'obligation d'une cotisation minimale pour financer un régime de prévoyance complémentaire.

Enfin, deux négociations doivent encore être menées, l'une assez rapidement sur le statut des cadres, et l'autre en 2018 sur la stratégie financière 2019/2022.

RENCONTRES PARLEMENTAIRES

Lundi, le Président Liébus a longuement échangé avec le député de l'Ain Xavier Breton. Il s'agissait, évidemment, d'alerter le parlementaire sur l'avenir du CITE au-delà de 2018 mais également sur la TVA à taux réduit, le prélèvement à la source et encore bien d'autres sujets inquiétants pour les petites entreprises du bâtiment.

Jeudi, Patrick Liébus a rencontré Typhanie Degois, membre de la commission des lois à l'Assemblée nationale et auteure d'un rapport d'information sur le travail détaché. La parlementaire avait souhaité entendre le Président de la CAPEB sur le sujet.

LES DÉLÉGUÉS OPPBTP À LA CAPEB

Mardi se tenait la réunion annuelle des délégués CAPEB à l'OPPBT. Cette rencontre a permis de nombreux échanges sur les actions conduites en région avec l'organisme de prévention ainsi que sur les projets en cours au niveau national, notamment le DU adapté aux TPE, dispositif d'accompagnement personnalisé des entreprises. Il a bien sûr été question également de la pénibilité.

L'UNAPL TENAIT SON CONGRÈS

Le Président de la CAPEB était invité ce vendredi au 25^{ème} congrès de l'UNAPL qui est désormais membre de l'U2P.

(Suite de la p. 1)

La CAPEB préconise un parcours de travaux permettant à chaque ménage de faire des travaux progressivement, en fonction de ses envies et de ses moyens. Cette option serait d'autant plus efficace qu'aujourd'hui il apparaît clairement que les économies d'énergie passent par plusieurs points : l'isolation de la toiture, l'isolation des parois opaques et des surfaces vitrées, le changement de système de chauffage et de production d'eau chaude sans oublier la ventilation et le renouvellement d'air. Or, l'ensemble de ces travaux, sauf exception, ne peut être réalisé en une seule fois, surtout en site occupé. Il faut donc accompagner les particuliers dans le temps, au fur et à mesure de la réalisation des travaux, avec un mécanisme incitatif pour qu'il ne stoppe pas leurs efforts en cours de route.

Le Gouvernement souhaite créer un réel guichet unique qui serait le « service public de la performance énergétique de l'habitat ». Soit. Mais depuis des années, on constate le contraire avec une multiplication sur le terrain

d'initiatives diverses et variées, sans beaucoup de cohérence entre elles. Et la CAPEB insiste sur la complémentarité des missions des différents acteurs. Les plateformes locales doivent informer les ménages. Il ne leur appartient pas de prescrire des travaux ou des solutions techniques et encore moins d'organiser les chantiers, domaines qui relèvent logiquement des entreprises. Il importe que l'État veille au respect de cet indispensable partage des rôles (et des compétences de chacun !).

Le plan prévoit par ailleurs d'accélérer la rénovation des bâtiments tertiaires (notamment publics) en mobilisant de nouveaux financements et en ciblant les bâtiments du quotidien des Français.

Il entend, pour finir, accompagner la montée en compétences des professionnels du bâtiment et le développement de l'innovation pour l'essor de solutions industrielles, fiables et compétitives. Certes. Mais pourquoi alors rechigner à reconduire le dispositif FEE Bat dans son entier,

c'est-à-dire en acceptant le financement des modules Renove qui permettent justement aux professionnels de franchir une étape vers la qualification ? Aujourd'hui 70 000 entreprises sont qualifiées RGE dont 14 000 ECO Artisans. Ces chiffres attestent de la volonté des entreprises à relever le défi de la transition énergétique du bâtiment. Qu'en sera-t-il si l'État supprime le seul dispositif leur permettant de monter en compétences ? Et quid du prolongement des plans tels que PACTE ou le PTNB. Là encore, la CAPEB demande au Gouvernement de veiller à la cohérence de ses actions.



En savoir plus sur **ARTUR**

Crédit photo : CAPEB / iStockPhoto © 2017



CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT
2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00
e-mail : capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information,
rendez-vous dans votre espace adhérent sur
www.capeb.fr
qui vous permettra d'accéder à
ARTUR